

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Raucoules (salle du 3<sup>ème</sup> âge),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **23**

○ Pour : **23**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : M. CELLE Hubert.

**Pouvoirs** : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien.  
Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre.  
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 28 septembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 28 septembre 2022**

M. MOULIN évoque au Conseil Communautaire la problématique des entreprises locales qui sont fortement impactées par la crise énergétique actuelle et qui font actuellement face à des hausses de prix qui vont devenir insupportables dans la durée.

Il souhaiterait que les élus du territoire soient proactifs pour sensibiliser les décideurs nationaux à mettre en place des dispositifs de soutien financier à ces entreprises, faute de quoi nombre d'entre elles ne pourront plus continuer leur activité.

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter une motion en ce sens.

« La crise énergétique internationale actuelle (hausse importante des tarifs des énergies) impacte directement tous les acteurs au niveau national : particuliers, collectivités, associations et entreprises.

Divers soutiens financiers (aides financières, bouclier énergétique...) ont été mis en place par l'Etat, notamment pour les particuliers.

Aujourd'hui, il apparaît que les TPE françaises (et de Haute-Loire en particulier) sont particulièrement touchées par le renchérissement du coût des énergies, et notamment dans les secteurs industriels et artisanaux majoritairement présents au niveau départemental (textile, plasturgie, mécanique, BTP...), et que ces entreprises ne sont éligibles pour la plupart à aucun soutien financier national.

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-03-10/14**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Crise énergétique**

**Motion soutien aux  
entreprises locales  
impactées**

**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031014-AU  
Reçu le 14/10/2022  
Publié le 14/10/2022

Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon souhaite interpeller le représentant de l'Etat dans le Département, les Parlementaires, les grands élus locaux (Président de la Région et Présidente du Département), les intercommunalités du Département, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles sur la hausse insupportable des coûts de l'énergie pour ces entreprises locales de production et d'artisanat qui ne sont éligibles pour la très grande majorité à aucune aide publique ; sans intervention de l'Etat, les élus communautaires craignent une forte répercussion sur l'activité de ces entreprises (voire leur pérennité) et donc sur l'emploi local (emplois directs et indirects). »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la motion présentée de soutien aux entreprises locales impactées par la crise énergétique internationale actuelle,
- charge M. le Président de transmettre cette motion au Préfet de la Haute-Loire, aux Parlementaires, au Président de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, à la Présidente du Département de la Haute-Loire, aux Présidents des intercommunalités du Département, aux chambres consulaires et aux fédérations professionnelles.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20221003-DC2022031014-AU  
Reçu le 14/10/2022  
Publié le 14/10/2022